

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 11 décembre 2025**

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Franck LAURAIRE, Monsieur Damien MALIGE, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS: Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Thomas DEVAUD

ABSENTS représentés avec procuration: Madame Nathalie BASTIDE représentée par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Provision - Conventions Malzieu-Ville - Budget Commune
DE_2025_049**

Madame la Maire,

RAPPELLE aux membres du conseil municipal que des conventions avec le Malzieu-Ville concernant les frais relatifs au monument aux morts, cimetière et Eglise ont été dénoncées en 2017 par la Commune du Malzieu-Forain;

PRECISE que différentes titres n'ont pas été réglés entre 2016 et 2018 et qu'entre 2019 et 2025 aucun titre n'a été émis par la commune du Malzieu-Ville;

PRECISE que plusieurs réunions se sont tenues avec le Malzieu-Ville afin de régulariser ces conventions et les frais non facturés par la commune du Malzieu-Ville;

PRECISE qu'il sera nécessaire en 2026 d'apurer les sommes non réglées et de régulariser les frais entre 2019-2025;

PROPOSE que prévoir des provisions pour litige ;

PRECISE qu'il est estimé une dette totale de 41 690,22 €;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de réaliser une provision d'un montant de 41 690,22 €;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

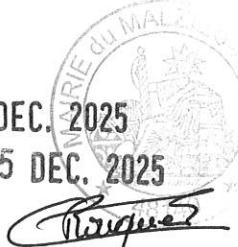
Rendu exécutoire après

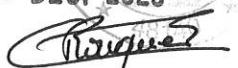
Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

15 DEC. 2025

15 DEC. 2025





**La Maire,
Colette ROUQUET.**



Date de transmission de l'acte: 15/12/2025

Date de réception de l'AR: 15/12/2025

048-214800898-DE_2025_049-DE

A G E D I